



Info CAP

Ingénieurs Electroniciens des Systèmes
de la Sécurité Aérienne

ADDITIF/MODIFICATIF DE POSTES de la CAP IESSA

Rappel :

CAP IESSA à recouvrement : mercredi 5 juin 2019 (AVE sur fond grisé).
CPE : mardi 18 juin 2019
CAP IESSA : jeudi 20 juin 2019 (AVE sur fond blanc).

Ouvertures de postes

Lieu	Service	Entité	Fonction	Ouvert aux	Nb	N° AVE
Athis-Mons	SSIM	SSIM/COLLAB – Domaine applications collaboratives	Chef de domaine	IESSA IEEAC	1	110495
	DO – D3	Pôle ATM	Expert sénior <i>Vacance éventuelle</i>	IESSA IEEAC ICNA ATTAE	1	110657
Paris	DSNA	SDPS Sous-Direction Planification et Stratégie	Chargé de mission UA3P	IESSA IEEAC	1	110833
Pau	SNA/GSO	Maintenance locale Pau	Ingénieur de maintenance	IESSA	1	110549
Roissy	SNA/RP	Organisme CDG/LB	Chef d'Organisme <i>Vacance éventuelle</i>	IESSA ICNA IEEAC IPEF	1	110926

Fermetures de poste

Lieu	Service	Entité	Fonction	Ouvert aux	Nb	N° AVE
Paris	DSNA – SDPS	Pôle coopération internationale	Chef de Programme <i>Vacance éventuelle</i>	IESSA, IEEAC, TSEEAC	1	110055

Modificatifs de postes

AVE n° 110056 – Chef de Division – DSNA-MSQS/Audit interne (vacance immédiate)

AVE n° 110543 – Expert Sénior chargé de projet majeur – DTI/CNS/CVL (évolutions des tâches)

AVE n° 110544 - Expert Sénior - DTI/CNS/CVL (évolutions des tâches)

AVE n° 110903 – Ingénieur de maintenance – SNA/OI/Mayotte (logement NAS)

Candidatures :

Date limite de dépôt et de modification : mardi 7 mai 2019

Les candidatures sont à déposer via SIRh AGENT (via Bravo Victor)

Si le service SIRh ne fonctionne pas, envoyer par fax (01 69 57 67 80), la
fiche de candidature

Vos représentants UNSA-IESSA en CAP :

Mail : cap@iessa.news

Site : <http://iessa.news> rubrique CAP

Un « guide de la CAP » est disponible sur notre site internet <http://iessa.news> rubrique **AVE/CAP**.
N'hésitez pas à le consulter.

Rappel : Pour être valable, la candidature doit être transmise avant la date limite par SIRh.

Il est indispensable de joindre une lettre de motivation à la candidature sur tous les « **postes à profil** » : assistant de subdivision ou équivalent et au-dessus, ainsi que les AVE comportant cette remarque.